





**ROUTE DE RAMBOUILLET
COMMUNE DE SAINT-LÉGER EN YVELINES (78)**




	<p>VILLE DE SAINT-LÉGER EN YVELINES Mairie 6 Place de la Mairie 78610 Saint-Léger en Yvelines</p>		<p>STUDIO NEMO ARCHITECTE-URBANISTE PAYSAGISTE 24 avenue de la Baltique 91140 Villebon-sur-Yvette</p>
	<p>FONCIER AMÉNAGEMENT AMÉNAGEUR 3 rue René Hatet - Appt 003 72000 Le Mans</p>		<p>ARKANE FONCIER 1) BUREAU D'ÉTUDES 17 Grande Rue 91310 Montlhéry 2) GÉOMÈTRE 3 boulevard Henry IV 91150 Etampes</p>

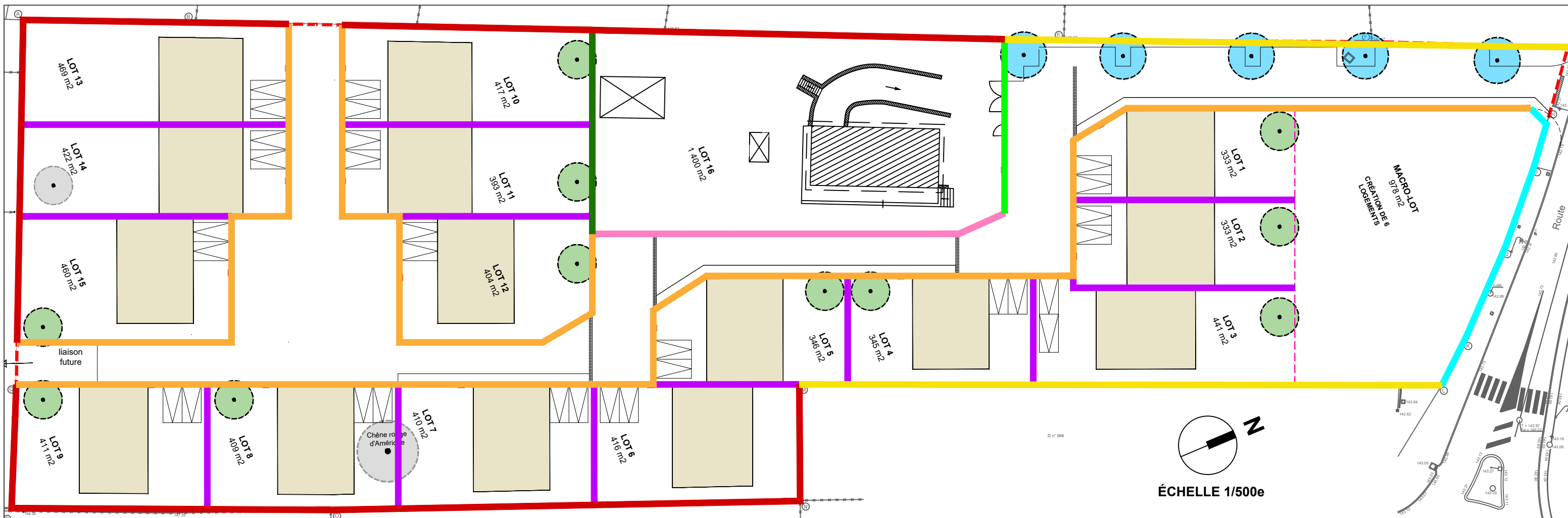
OBJET DES MODIFICATIONS	DATE	INDICE
ÉLABORATION DU DOCUMENT	09/07/2021	A

PERMIS D'AMÉNAGER
PA4-2

PLAN DES CLÔTURES



N° AFFAIRE	ÉMETTEUR	FAIT PAR	VÉRIFIÉ PAR	PHASE	NOM	ÉCHELLE	DATE	INDICE
2020	STUDIO NEMO	R.F.	C.D.	PA4-2	-	1/500e	09/07/2021	A



Clôture TYPE 1 sur la Route de Rambouillet en limite du macrolot et retour sur la voie privée:

- Clôture obligatoire charge aménageur selon plan de composition/clôture : hauteur totale 1,5m composée d'un mur bahut hauteur 60cm, aspect pierres meulières, couronnement ciment, surmonté d'une grille en serrurerie à barreaudage vertical ton gris foncé hauteur 90cm.

Clôture TYPE 2 en limite de la voie privée et des parties communes du lotissement des lots n°1 à 15 et du macrolot, sur toute la longueur non construite, charge acquéreur :

- Clôture obligatoire : Haie arbustive selon plan de composition/clôture.
- Clôtures facultatives, sont autorisées :
 - Haie arbustive (quand non imposée au plan de composition).
 - Et/ou grillage simple torsion ou maille rigide de couleur sombre avec piquets métalliques de même teinte d'une hauteur maximum de 1,5m
 - Les portails et portillons, ils seront :
 - D'une hauteur maximum de 1,5m et identique à la hauteur du grillage,
 - En métal plein ou ajourée, arase obligatoirement horizontale, de teinte soutenue (noir exclu),
 - En bois naturel ou peint de teinte soutenue (noir exclu), arase obligatoirement horizontale.
 - Les portails sont autorisés au droit des aires de stationnement
- Le PVC n'est pas autorisé.

Clôtures TYPE 3 en limite séparative entre lots privés, charge acquéreur :

- Clôture obligatoire selon plan de composition/clôture : Haie arbustive pour certains lots (lots 1, 2, 3, 4, 6, 7, 10, 11, 13 et 14).
- Clôture facultative :
 - Haie arbustive (quand non imposée au plan de composition),
 - Et/ou grillage simple torsion ou à fil rigide de couleur sombre, avec piquets métalliques de même teinte, d'une hauteur maximum de 1,8m.

Clôtures TYPE 4 en limite séparative du lotissement et parcelles voisines lots 6 à 10, lots 13 à 16 :

- Entre lots privés et parcelles voisines du lotissement, charge acquéreur :
 - Clôture obligatoire selon plan de composition/clôture : haie arbustive pour les lots 6, 9, 13, 14, 15.
 - Clôtures facultatives, sont autorisées :
 - Haie arbustive (quand non imposée au plan de composition).
 - Et/ou grillage simple torsion ou maille rigide de couleur sombre et piquets métalliques de même teinte, hauteur 1,8m maximum.
 - Et/ou grillage maille rigide de couleur sombre et piquets métalliques de même avec remplissage lames verticales bois naturel hauteur 1,8m maximum.

Clôtures TYPE 5 en limite séparative des parties communes du lotissement et les parcelles voisines du lotissement selon plan de composition/clôture :

- Clôture obligatoire : grillage maille rigide de couleur sombre, remplissage lames verticales bois naturel, hauteur 1,8m :
 - Charge aménageur : en limite ouest au nord du terrain (à l'entrée du lotissement)
 - Charge acquéreur : en limite ouest du macrolot, lots 3, 4 et lot 5 partiel

Clôtures obligatoires selon plan de composition/clôtures lot 16, charge aménageur :

- TYPE 6 en limite Est avec la voie privée :
 - Clôture d'une hauteur totale de 1,6m composée d'un muret enduit de 0,8m de haut, couronnement ciment, surmonté d'une grille ton gris foncé hauteur 0,8m.
- TYPE 7 en limite Nord avec la voie privée :
 - Grillage rigide de couleur sombre hauteur 1,6m,
 - Portail voitures métallique ton gris foncé, arase horizontale, hauteur 1,6m, largeur 4m,
 - Portillon piétons métallique ton gris foncé, arase horizontale, hauteur 1,6m, largeur 1m.
- TYPE 8 en limite Sud avec les lots 10 et 11 :
 - Grillage rigide de couleur sombre, avec piquets métalliques de même teinte, hauteur 1,8m.

ÉCHELLE 1/500e